

## MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET DE LOI 54

Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal



Présenté par Jacques Beauséjour

Le 9 septembre 2015

Direction des travaux parlementaires

a/s M. Pierre-Luc Turgeon, Secrétaire de la Commission de l'agriculture,  
des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Édifice Pamphile Le May

1035, rue des Parlementaires, 3e étage

Québec (Québec) G1A 1A3

Mémoire à la commission qui étudie le projet de loi 54 Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.

Dans le document qui suit vous trouverez des photos qui expliquent l'aberration de la pratique de la mutilation par le taillage (coupage) d'une oreille pour les chats errants.

La commission sur l'agriculture étudie le projet de loi 54 et je vous demande d'apporter un article à ce projet de loi pour que cesse cette pratique aberrante de certains refuges de couper 1/3 de l'oreille gauche pour les chats errants. Vous verrez l'expérience malheureuse subie par 4 de mes chatons au Projet chats (Chats abandonnés, Traités et stérilisés) à la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe.

## Commentaires du projet de loi 54

Vous verrez que les photos illustrent bien cette pratique malheureuse de la coupe d'un bout d'oreille gauche faite par deux refuges.

^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^

### Projet de loi 54 : Non à la taille d'oreille des chats errants

Dans mes recherches je n'ai relevé que deux refuges qui pratiquent la taille de l'oreille gauche pour un chat errant. Il s'agit du PROJET CHATS (Chats abandonnés, traités et stérilisés) de la faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe et SOS-Félin à Prévost 994, rue Principale, Prévost. Au PROJET CHATS, à Saint-Hyacinthe en plus de la taille de l'oreille gauche il y a un tatouage sur le ventre.

J'ai cherché, dans 28 refuges concernant les chats de l'adresse CASAtv (Où adopter un animal?) <http://www.casatv.ca/a-la-tele/animal-cherche-compagnie/info-adoption/ou-adopter>, si je pouvais trouver la pratique de la taille d'oreille et il ne semble exister rien de cette pratique de la taille d'une oreille.

Le 9 juin 2015 j'avais un rendez-vous pour faire stériliser 4 chatons errants au Projet chats (Chats abandonnés, Traités et stérilisés) à la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe. (Cf. Certificats de participation datant de 2013. Il y aura ajout éventuellement de la taille d'oreille.)<sup>1</sup>

Depuis le 26 mai 2015 au projet chats il y a la pratique de la taille de l'oreille gauche (1/3 distal de l'oreille gauche) <sup>2</sup> La raison donnée pour cette pratique c'est pour permettre à une SPCA d'identifier facilement un chat errant. Si les chats errants avaient un tatouage à l'intérieure de l'oreille gauche une SPCA pourrait capturer l'animal, avec une cage-trappe, et savoir que le chat a déjà été stérilisé. Mais c'est se donner trop de travail que de capturer des chats et de vérifier si l'animal est stérilisé? De plus le tatouage dans l'oreille permet lors d'une capture que l'animal d'éviter de procéder à une autre opération inutile.

Avant le 26 mai j'avais fait stériliser des chats errants que je donnais à des particuliers. Maintenant les chatons avec le bout de l'oreille coupée ne trouvent pas preneur. (Cf. Voir les photos des chatons avant et des chatons après la mutilation et le tatouage ventrale.)<sup>3</sup>

Le 9 juin vers midi je suis retourné à la Faculté de médecine vétérinaire pour reprendre les chatons mais la taille d'oreille était déjà exécutée. Le coût pour la stérilisation d'un chat est de 60\$ du chat. Donc j'ai dû déboursier 240\$ pour les 4 chatons. Les 4 chatons

étaient promis à une animalerie mais lorsque j'ai été montré un des chatons, l'animalerie concluait que les chatons ne trouveraient pas preneur sur le marché. De plus les clients présents confirmaient qu'ils ne voudraient pas d'un chat avec le bout d'une oreille coupée.

La fondation MIRA identifie ses chiens par un tatouage à l'intérieur de l'oreille gauche. Voici l'explication fourni par Mira : «Nous avons décidé d'identifier nos chiens Mira avec un Tatou à l'encre verte à l'intérieur de l'oreille gauche. Nos tatous se composent de 3 lettres qui correspondent au nom de la mère du chien avec un chiffre et 2 autres lettres qui correspond au nom de son père. Le chiffre correspond au nombre de chien que la mère aurait eu avec le même père!»

Les furets reçoivent un tatouage à l'intérieure de l'oreille (Ex. : 2 petits points bleues ou une petite barre bleue) pour identifier de quel élevage ils proviennent

La France utilise la puce électronique et un petit tatouage à l'intérieure de l'oreille droite (Ex. : Un petit P) pour identifier un chat.

Le refuge du Projet chats (Chats abandonnés, Traités et stérilisés) de la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe ne devrait pas faire une mutilation par la taille d'oreille mais il devrait choisir soit le tatouage intérieur d'une oreille ou la puce électronique pour permettre d'identifier un chat errant.

Le 25 octobre 2015 il y aura, à Montréal, la «Journée montréalaise de micropuçage» pour chiens et chats pour la modique somme de 20\$ l'animal.

À la **Spca de Val-d'Or**, «Nos animaux sont tous vaccinés, vermifugés et micropucés.»

<https://fr-ca.facebook.com/pages/Spca-de-Val-dOr/239285479444281>

Première à Montréal: Implantation de micropuces sur des chiens et des chats

(PC | Par La Presse Canadienne)

[http://quebec.huffingtonpost.ca/2013/09/29/premiere-a-montreal-implantation-de-micropuces-sur-des-chiens-et-des-chats\\_n\\_4012907.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/2013/09/29/premiere-a-montreal-implantation-de-micropuces-sur-des-chiens-et-des-chats_n_4012907.html)

Voici des pratiques à encourager concernant les chats :

1-Faire stériliser le plus grand nombre de chats (chat de compagnie et chats errants). Il pourrait y avoir en même temps que cette opération un petit tatouage intérieur de l'oreille gauche. Retenons qu'avoir un certain nombre de chats errants permet de diminuer la vermine comme les souris.

2-Un petit tatouage à l'intérieur d'une oreille ou la pose d'une micropuce sur le chat permettrait d'identifier si l'animal a été stérilisé et d'éviter de procéder à une deuxième opération.

3-Engagement écrit d'adopter le chat comme un chat de compagnie :

- a) Par le don du chat à un foyer pour être un chat de compagnie;
- b) Par le don du chat à une maison de personnes âgées comme chat de compagnie;
- c) Par le don du chat à une SPA ou SPCA qui ne pratique pas l'euthanasie mais qui cherchera une adoption.
- d) Par le don du chat à une animalerie pour la vente.
- e) Par le don du chat à une personne pour en faire un chat de compagnie.
- f) Par le don du chat à un refuge (sans euthanasie) pour que celui-ci puisse faire un don ou échanger l'animal à un autre refuge (sans euthanasie) ou le don à une personne comme chat de compagnie.

Concernant le projet de loi 54 Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal **je suis d'avis qu'il devrait contenir un article interdisant la mutilation du chat par la taille d'oreille.**

Je verrais bien un article qui dirait :

**«Il est défendu à un vétérinaire, à un refuge ou à une personne de tailler ou de faire tailler une oreille d'un chat. Une telle pratique est passible d'une amende minimum de 500\$\*.»**

**\*Le montant doit être suffisant pour décourager la récurrence d'une telle pratique car une fois que le mal est fait, il est impossible de corriger le mal. (Impossible de coller le morceau d'oreille, impossible de faire pousser l'oreille, etc)**

Car, au lieu de la mutilation du chat par la taille d'oreille et le tatouage sur le ventre, je considère qu'il y a des solutions plus intelligentes comme le tatouage à l'intérieur d'une oreille ou l'utilisation de la puce électronique. Si nous considérons le tatouage à l'intérieur de l'oreille **cela éviterait aussi bien la taille d'oreille et le tatouage du ventre.**

Dans les documents qui suivent vous verrez le résultat de la taille d'oreille gauche pour 4 chatons apportés au Projet Chats de la Faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe.

## 1- Certificats de participation datant de 2013

Université  
de Montréal

Faculté de médecine vétérinaire  
Le Refuge-chat

### Termes et conditions du contrat de participation au Projet ChATS:

- ☒ Le garant des animaux participants au projet ChATS (ci-après nommés **les participants**) affirme qu'il n'est pas propriétaire de ces animaux et qu'à sa connaissance, ceux-ci n'appartiennent à aucun autre propriétaire. Par conséquent, les participants au projet ChATS sont considérés comme des chats errants, des chats de ferme ou des animaux de refuge, tous sans propriétaire connu.
- ☒ Dans l'éventualité où le Refuge Chat de la faculté de Médecine Vétérinaire propose aux participants de prendre les animaux traités dans le cadre du projet Chats sous sa responsabilité, les participants s'engagent en tant que garant, à céder ces animaux. Par conséquent, ces animaux deviendront l'entière propriété du Refuge Chat, qui pourra alors en disposer selon ces propres directives. **Initiales** \_\_\_\_\_
- ☒ En cas d'empêchement de la part du garant à se présenter au rendez-vous fixé, il doit aviser les responsables du projet ChATS avant le moment du rendez-vous. Selon les disponibilités, un autre rendez-vous pourra être organisé, cependant il est possible qu'il y ait un certain délai pour le prochain rendez-vous. Le projet ChATS se réserve le droit de refuser la remise du rendez-vous et par conséquent la participation ultérieure du garant au projet ChATS.
- ☒ Le garant s'engage à venir chercher tous les participants à la date et aux heures convenues. En cas de non respect de la date et après un avis téléphonique et un délai jugé raisonnable sans réclamation des participants, le projet ChATS se réserve le droit de disposer des participants selon sa convenance.
- ☒ Le Refuge de la Faculté de Médecine Vétérinaire n'effectuera aucune intervention aussi longtemps que les documents officiels entre les deux parties n'auront pas été signés. Ceci implique également que le Refuge se donne le droit de demander la totalité du paiement avant le début des interventions.
- ☒ Le service offert comprend pour chaque participant : l'examen vétérinaire, la stérilisation (pour les animaux de plus de 0,5kg et de plus de 6 semaines d'âge), la vaccination de base + rage (1 dose) (pour la rage, l'animal doit avoir 12 semaines d'âge ou plus) et l'application d'une dose de vermifuge topique couvrant les puces, mites d'oreilles et certains parasites intestinaux. **Le vermifuge administré ne couvre pas les parasites intestinaux acquis via la chasse ou transmis par les puces (vers plats).** Il est possible d'obtenir un autre type de vermifuge (formulation orale) couvrant ces parasites, après entente avec les responsables du projet et sous approbation vétérinaire. Des frais supplémentaires s'appliquent.
- ☒ Si l'examen vétérinaire révèle que l'animal est en souffrance et que les traitements nécessaires au bien-être de l'animal ne peuvent être assumés, ni par le Refuge, ni par le garant, le garant autorise le Refuge à procéder à l'euthanasie humanitaire de l'animal. En contre-partie, le Refuge s'engage à informer le garant, par téléphone ou en personne, avant de procéder à toute euthanasie sauf en situation d'urgence.
- ☒ Le garant reconnaît avoir été informé des risques et complications possibles reliés à toute anesthésie générale (hypotension, hypothermie, arythmies, etc) et procédure chirurgicale (hémorragie, infection, etc), incluant un arrêt cardio-respiratoire et/ou la mort de l'animal et il accepte ceux-ci. En cas de complication post-chirurgicale (infection de plaie, déhiscence, etc), le Refuge Chat s'engage à venir en aide à l'animal, selon les ressources disponibles du Refuge au moment de l'événement. Il est possible que le garant soit appelé à défrayer des coûts supplémentaires liés aux traitements, les frais reliés aux traitements et soins vétérinaires (si nécessaire) seront assumés par le Garant des animaux et non par le Refuge.
- ☒ Advenant la mort de l'animal en cours de procédures ou suite au réveil, le Garant s'engage à défrayer la moitié des coûts reliés à cet animal. **Initiales** \_\_\_\_\_
- ☒ Advenant le cas où lors de l'examen et/ou de la préparation chirurgicale de l'animal, on remarque que celui-ci est déjà stérilisé, le Garant s'engage à défrayer une partie des coûts reliés à cet animal, soit un montant de 25\$ pour les mâles et de 35\$ pour les femelles. En contrepartie, l'animal sera examiné, vacciné (base et rage- 1 dose) et vermifugé (1 dose). **Initiales** \_\_\_\_\_
- ☒ En saison hivernale (1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> Avril) le Garant s'engage à garder les participants dans un abri fermé pendant la convalescence, soit de 2 à 5 jours suivant la chirurgie.
- ☒ Le Garant s'engage à fournir aux participants du projet ChATS l'accès à de l'eau potable, de la nourriture et un abri protégeant du vent et du froid.
- ☐ Le Refuge se réserve le droit de mettre fin au projet et/ou au contrat si les conditions précédentes ne sont pas respectées.

Garant : \_\_\_\_\_

Responsable Refuge : \_\_\_\_\_

Date : 15.08.2013

## 2-Exemple : Le certificat de participation du chat nommé Raymond.

|                                                                                                                                                            |            |                               |                                                                           |                                            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------|
| Le projet CHATS (Chats Abandonnés, Traités et Stérilisés)<br>Faculté de médecine vétérinaire<br>3200, rue Sicotte, St-Hyacinthe<br>450-773-8521 poste 8550 |            |                               |                                                                           |                                            |            |
| PROGRAMME DE STÉRILISATION CIBLÉE- CERTIFICAT DE PARTICIPATION                                                                                             |            |                               |                                                                           |                                            |            |
| DOSSIER                                                                                                                                                    | F- 4630    | NOM                           | Raymond                                                                   | DATE                                       | 09-06-15   |
| POIDS (Kg)                                                                                                                                                 | 1.22       | SEXE                          | MÂLE <input checked="" type="checkbox"/> FEMELLE <input type="checkbox"/> | COULEUR                                    | Tigré gris |
| RACE                                                                                                                                                       | DOMESTIQUE | P.C. <input type="checkbox"/> | P.L. <input type="checkbox"/>                                             | P.S.L. <input checked="" type="checkbox"/> |            |

Ce document certifie que l'animal ci-haut décrit a reçu des soins vétérinaires dans le cadre du Projet CHATS, programme de stérilisation ciblée du Refuge de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Ce projet vise à soigner et stériliser des chats abandonnés et sans propriétaire.

| PROCÉDURES EFFECTUÉES      |                                                                                   |                                                                      |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| CHIRURGIE DE STÉRILISATION | CASTRATION <input checked="" type="checkbox"/> OHE <input type="checkbox"/>       | AUTRE :                                                              |
| IDENTIFICATION             | TATOUAGE ABDOMEN <input checked="" type="checkbox"/>                              | TAILLE 1/3 DISTAL OREILLE GAUCHE <input checked="" type="checkbox"/> |
| VACCINATION                | VACCIN PRC, SC, MTd <input checked="" type="checkbox"/>                           | VACCIN ANTI-RABIQUE, SC, MPd <input type="checkbox"/>                |
| ANTIPARASITAIRE TOPIQUE    | ADVANTAGE MULTI 9 <input checked="" type="checkbox"/> 18 <input type="checkbox"/> | AUTRE :                                                              |
| ANTIBIOTIQUE INJECTABLE    | CONVENIA 0.1 ml/kg, SC <input type="checkbox"/>                                   |                                                                      |
| NOTES :                    |                                                                                   |                                                                      |

| RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| S'assurer de garder l'animal dans un endroit sécuritaire et tempéré pour toute la période de réveil.                                                                                                                                      |
| S'assurer que l'animal ait accès à de l'eau fraîche et de la nourriture rapidement suite à son réveil complet.                                                                                                                            |
| S'assurer que l'animal est <b>complètement réveillé et alerte</b> avant la relâche au site de capture, le cas échéant.                                                                                                                    |
| Pour les animaux relâchés, il est important d'offrir un abri sec (vent, pluie) et un accès à de la nourriture/eau.                                                                                                                        |
| N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou inquiétudes, ou si l'état de l'animal se détériore dans les jours suivants la chirurgie (saignement, écoulement à la plaie chirurgicale, abattement, manque d'appétit, etc.) |
| RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES                                                                                                                                                                                                               |
| <input type="checkbox"/> Donner l'analgésie post-opératoire, tel que prescrit. Débuter le traitement demain.                                                                                                                              |
| <input type="checkbox"/> Donner les antibiotiques, tel que prescrit.                                                                                                                                                                      |
| <input type="checkbox"/> Donner les autres médicaments, tel que prescrit.                                                                                                                                                                 |
| <input type="checkbox"/> Une réévaluation est prévue le :                                                                                                                                                                                 |
| Commentaires :                                                                                                                                                                                                                            |

Dre Geneviève Lessard m.v. 3117

*M. Millette*  
Dre Mélyssa Millette m.v. 4109

Dr Guillaume Théberge m.v. 3758



3-Avant la mutilation :





Après la mutilation :

a) Oreille coupée et tatouage du ventre



Oreille coupée



Tatouage du ventre



Oreille coupée



Tatouage du ventre



Oreille coupée





Tatouage du ventre

